

## ORIENTATION VERS UN ENSEIGNEMENT ADAPTE DU 2<sup>ND</sup> DEGRE.

Texte de référence : circulaire n° 2015-176 du 28-10-2015 parue au B.O. n°40 du 29 octobre 2015.

### Public :

« La section d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa) est une structure qui a toute sa place dans le traitement de la grande difficulté scolaire.

... Ces élèves **ne maîtrisent pas toutes les compétences et connaissances définies dans le socle commun de connaissances, de compétences et de culture attendues à la fin du cycle des apprentissages fondamentaux**, et présentent des **lacunes importantes qui risquent d'obérer l'acquisition de celles prévues au cycle de consolidation**.

La Segpa n'a pas vocation à accueillir des élèves au seul titre de troubles du comportement ou de difficultés directement liées à la compréhension de la langue française.

...Les dispositions de l'article L. 311-7 du code de l'éducation confèrent désormais **un caractère exceptionnel au redoublement. À ce titre, celui-ci n'est plus une condition nécessaire à l'orientation des élèves en Segpa.**»

- **des élèves qui rencontrent des difficultés graves et persistantes en dépit des dispositifs d'aide.**

### Objectif :

« Si la Segpa permet aujourd'hui la mise en œuvre d'une pédagogie attentive aux besoins des élèves qui en relèvent, elle doit nécessairement évoluer pour mieux répondre à leurs besoins éducatifs particuliers, aux attentes des familles, s'adapter davantage aux compétences des élèves et favoriser les projets communs entre les classes de collège et la Segpa. L'inclusion peut favoriser l'évolution des compétences et influencer sur le comportement des élèves qui en bénéficient. **Au sein d'un collège plus inclusif**, la Segpa, bien identifiée comme structure doit permettre, pour les élèves issus de classes de CM2 pré-orientés en Segpa de poursuivre les enseignements du cycle de consolidation, et pour l'ensemble des élèves en situation de grande difficulté scolaire d'être mieux pris en compte dans le cadre de leur scolarité en collège. »

### Une orientation et des modalités redéfinies :

« L'enseignement adapté et les opportunités de réussite qu'il représente sont présentés aux familles dès le début du cycle de consolidation. ....Les parents sont informés du calendrier suffisamment en amont pour pouvoir se faire accompagner ou représenter, le cas échéant.»

- **à la rentrée 2016, dans le cadre de la refondation des cycles, le cycle de consolidation se décline sur les classes de CM1 – CM2 – 6<sup>ème</sup>. Prévoir un temps d'information en direction de tous les parents d'élèves, dès les réunions de rentrée scolaire en 2016-2017**
- **pour l'année 2015-2016, informer les familles concernées au plus tôt.**

« La démarche d'orientation s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de ce cycle associant la classe de CM2 à la classe de sixième et comporte deux phases distinctes :

- pré-orientation fin de classe de CM2 en classe de sixième Segpa ;
- orientation en Segpa en fin de sixième.. »

Année du CM1	Année du CM2
<p>Fin de CM1 : déterminer des modalités spécifiques de poursuite de la scolarité.</p> <p>1 – Le conseil des maitres pose le constat : les difficultés risquent de ne pas pouvoir être résolues avant la fin de l'école primaire.</p> <p>2 – Le directeur informe les parents sur les enseignements adaptés afin de préparer l'orientation en SEGPA.</p>	<p>Préparation du dossier d'orientation en SEGPA.</p> <p><u>1<sup>er</sup> trimestre</u> : bilan du psychologue scolaire.</p> <p><u>2<sup>ème</sup> trimestre</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- conseil des maîtres pour évaluer la situation avec le psychologue scolaire.</li> <li>- entretien avec les parents sur la proposition d'orientation en SEGPA et relevé de leur avis.</li> <li>- transmission du dossier à l'IEN par le directeur.</li> <li>- avis de l'IEN après concertation de la commission de circonscription.</li> <li>- transmission par l'IEN à la CDOEA qui statue sur la pré-orientation.</li> </ul> <p><u>3<sup>ème</sup> trimestre</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- décision du DASEN après avis de la CDOA et réponse des parents.</li> </ul> <p>Accord des parents : élève pré-orienté avant d'être affecté.</p> <p>Refus des parents : passage en 6<sup>ème</sup> de l'élève.</p>

## Pour l'année scolaire 2015-2016

---

### Public :

- ⇒ dans l'année transitoire à la mise en œuvre des nouveaux cycles, les élèves scolarisés en CM1 ou CM2, avec ou sans allongement de cycle, peuvent être proposés pour une orientation vers les enseignements adaptés du second degré.
- ⇒ Pour des élèves en situations de handicap ou non.

### Calendrier :

- ⇒ Dans l'attente de la circulaire départementale, prévoir la constitution d'un dossier à partir de la circulaire de décembre 2014.
- ⇒ **Trimestre 1** : bilan du psychologue scolaire + médecin scolaire si besoin est.
- ⇒ **Décembre 2015** :
  - Rencontre enseignant-directeur-parents, REE ou RESS selon la situation, pour informer les parents sur la proposition d'orientation faite par le conseil des maîtres.
  - Anticipation de la constitution du dossier, notamment évaluation de l'élève (évaluation du dossier et/ou évaluation de circonscription sur les compétences du socle à l'issue du palier 1), travaux significatifs de l'élève en mathématiques et langue française (accompagné d'un descriptif de la tâche demandées et des modalités de travail pour l'élève) et copie du livret scolaire.  
Elève en situation du handicap : constitution du dossier sous la responsabilité conjointe du directeur / de la directrice et de l'enseignante référente (ERSEH).  
Autre situation d'élève : constitution du dossier sous la responsabilité du directeur / de la directrice.
- ⇒ **Janvier 2016** :
  - Transmission de tous les dossiers à l'IEN pour **le mardi 26 janvier 2016, délai de rigueur**.
  - **Vendredi 5 février 2016 : Commission** de circonscription d'étude des dossiers : l'inspectrice – une conseillère pédagogique – un directeur ou une directrice – un psychologue scolaire – une directrice de SEGPA.
  - Dossier transmis par l'IEN à la CDOEA avant le 12 février 2016.

